

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

RH/SG/224302

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 en date du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché territorial principal au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
BERTEL Julien	ATTACHE TERRITORIAL	01/08/2022

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

Le Président,

David MARGUERITTE

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

RH/SG/224291

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LAINE Denis	INGENIEUR	01/08/2022
JESTIN SANSON Morgane	INGENIEUR	11/08/2022
LALLEMAND Sandra	INGENIEUR	01/09/2022

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

Le Président,

David MARGUERITTE